

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL  
Davina MOLINES  
06.30.56.34.73  
davina.molines@landes.cci.fr

## Accès à la formation

## Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

## Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller  
en insertion professionnelle

## Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

## Conditions d'accès :

Tout créateur, repreneur ou exploitant d'un  
établissement pourvu d'une licence débit de  
boissons (3 ou 4), d'une licence restaurant  
(Petite Restauration ou Restaurant).

## Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de  
professionnalisation  
possible ?

Non

## Objectif de la formation

Obtenir le Cerfa 1440703 relatif au permis d'exploitation. Pouvoir ouvrir/reprendre un débit de boissons et/ou un restaurant (vente d'alcool).

## Contenu et modalités d'organisation

Thème 1 : Présentation liminaire de la formation  
Thème 2 : Le cadre législatif et réglementaire • Les sources de droit et les applications • La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique. La police administrative générale (code général des collectivités territoriales). • La police administrative spéciale (code de la santé publique).  
Thème 3 : Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (café, restaurant...) • Les conditions liées à la personne • Les conditions liées à la licence • La vie d'une licence • Les déclarations préalables à l'ouverture  
Thème 4 : Les obligations liées à l'établissement : • les horaires d'ouverture et de fermeture • les obligations liées à l'exploitation d'une terrasse située sur la voie publique • l'étalage obligatoire des boissons sans alcool • les affichages obligatoires • l'information sur les prix • la vidéo protection  
Thème 5 : Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques : • la prévention et la lutte contre le risque " alcool " : la répression de l'ivresse publique, l'interdiction des " open bars ", la réglementation des " happy hours " • la protection des mineurs contre le risque " alcool " : l'interdiction de vente et d'offre de boissons alcooliques aux mineurs et les sanctions encourues en cas de non-respect, l'accueil des mineurs de plus de seize ans dans le cadre de l'apprentissage • la conduite à tenir face à un mineur voulant se voir servir de l'alcool, vérification de la majorité • la protection des femmes enceintes contre le risque " alcool " • la présentation des conséquences physiques et psychologiques de la consommation d'alcool sur le corps humain • la conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique • la réglementation de l'interdiction de fumer et les sanctions encourues en cas de non-respect • la réglementation relative aux stupéfiants • la conduite à tenir face à un client sous l'emprise de stupéfiants  
Thème 6 : Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques : • la lutte contre le bruit • la conduite à tenir en cas de tapage et autres troubles, dans ou aux abords de l'établissement • la lutte

...

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**  
Commentaires sur la parcours personnalisable **Deux journées de 8 heures et une demi-journée de 4 heures**

## Validation(s) Visée(s)

## &gt; Attestation de fin de formation

## Et après ?

## Suite de parcours

Ouvrir et gérer un café ou un restaurant, ça ne s'improvise pas Si vous souhaitez proposer des boissons alcooliques à consommer sur place comme débitant de boissons ou restaurateur, vous devez obligatoirement être titulaire d'un permis d'exploitation. La loi oblige toute personne à détenir le permis d'exploitation avant toute ouverture d'un établissement de bar et restauration. Le permis d'exploitation est ainsi obligatoire pour tout futur exploitant d'une licence de débit de boissons.

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00276616	du 15/02/2022 au 31/12/2023	Mont-de-Marsan (40)	CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL		Non éligible	FPC
00276617	du 15/02/2022 au 31/12/2023	Parentis-en-Born (40)	CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL		Non éligible	FPC
00276614	du 15/02/2022 au 31/12/2023	Dax (40)	CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL		Non éligible	FPC
00426526	du 18/12/2023 au 31/12/2025	Dax (40)	CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL		Non éligible	FPC

00426527

du 18/12/2023 au  
31/12/2025

Mont-de-  
Marsan (40)

CCI MONT-DE-  
MARSAN ET CEL

Non  
éligible

